

DÉLIBÉRATION

N° CS-2022-35

OBJET : Décision modificative n° 1 BUDGET Assainissement

Nombre de membres en exercice : **26**
 Nombre de membres présents lors de la délibération : **23**
 Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
 Date de convocation : 13 juin 2022
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **23**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Commune de LAREE, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **M Franck BARSACQ**

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline (pouvoir à Thierry FRENOT), LABURTHE Joël, TARBE Cécile (pouvoir à Laurent PRENERON), BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à C. SAINT-LANNES), SAINT LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude.

Membres excusés : DARTIGUE Christian

Membres absents : LATAPIE Arnaud, CLAVE Gabrielle

Délibération

M le Président détaille les montants prévisionnels 2022 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE		DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES
ARTICLE			Diminution de	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
011	61528	SECTION FONCTIONNEMENT			
74	741	Autres bâtiments	- 6000 €		- 6000 €
		Primes d'épuration			
TOTAL			- 6 000 €		- 6 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
 Philippe SAUQUES


